

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 19/09/2024 - 125048 - 2024 B 24023 - 930 377 825 - AB ADVISORY

AB ADVISORY

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros
58 rue de Monceau 75008 PARIS
RCS PARIS : 930.377.825

(ci-après « **la Société** »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 AOUT 2024

Soumis à signature électronique,
L'an deux mille vingt-quatre,
Le 12 août 2024,

Le soussigné :

- **Monsieur Alain BRY** Ci 10.000 actions
Détenant dix mille (10.000) actions

Représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société Ci 10.000 actions
(ci-après l'« **Associé Unique** »)

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Du projet de cession d'actions de Monsieur Alain BRY ;
- De la lettre de démission de Monsieur Alain BRY de ses fonctions de Président de la Société et dispense de préavis ;
- De la lettre d'acceptation de Madame Anaïs BOURNONVILLE de ses fonctions de Président de la Société ;
- Du texte des projets de décisions ;
- Plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information de l'Associé Unique.

A pris les décisions suivantes (ci-après les « **Décisions de l'Associé Unique** ») :

- Approbation des modalités de consultation de l'Associé Unique ;
- Prise d'acte du projet de cession d'actions de Monsieur Alain BRY et agrément du projet de cession ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Alain BRY de son mandat de Président de la Société et dispense de préavis ;
- Nomination du nouveau Président de la Société ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

*

*

*

A PRIS, PAR LE PRESENT ACTE SOUS SEING PRIVE, LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(Approbation des modalités de consultation de l'Associé Unique)

L'Associé Unique, connaissance prise (i) des dispositions légales et statutaires relatives aux modalités de consultation de l'Associé Unique de la Société et (ii) du rapport du Président,

Déclare accepter le recueil du consentement de l'Associé Unique dans un acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité,

Déclare accepter sans réserve les modalités de consultation prenant la forme des Décisions de l'Associé Unique reconnaissant avoir eu communication et avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des Décisions de l'Associé Unique,

Reconnaît que les documents communiqués lui ont permis de se faire un avis éclairé sur les décisions dont l'adoption est proposée, et en conséquence,

Déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

DEUXIEME DECISION

(Prise d'acte du projet de cession d'actions de Monsieur Alain BRY et agrément du projet de cession)

L'Associé Unique, connaissance prise (i) du projet de cession d'actions ci-après, et (ii) des dispositions statutaires relatives à l'agrément des cessions visé à l'article 15 des statuts de la Société,

Décide d'agréer la cession d'actions de la Société comme suit :

- Cession de 10.000 actions de la Société par Monsieur Alain BRY au bénéfice de Madame Anaïs BOURNONVILLE ;

*(Ci-après la « **Cession** »)*

Cet agrément prendra effet à compter de la date des présentes. Si la Cession susmentionnée n'a pas été réalisée dans les 30 jours suivants la date des présentes, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Sous réserve de la réalisation du projet de cession suscitée, le capital de la Société sera réparti comme suit :

Nom de l'associé(e)	Nombre de titres
Madame Anaïs BOURNONVILLE	10.000 actions

TROISIEME DECISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Alain BRY de son mandat de Président de la Société)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société, de la lettre de démission de ses fonctions de Président de la Société et de la lettre de dispense de préavis du Président au titre de ladite démission,

décide de prendre acte de la démission de Monsieur Alain BRY de ses fonctions de Président de la Société avec dispense du préavis y relatif,

décide que la démission de Monsieur Alain BRY prendra effet à la date de remise de la lettre de démission soit le 12 août 2024.

QUATRIEME DECISION

(Nomination du nouveau Président de la Société)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société et de la lettre d'acceptation de fonctions,

décide de nommer, avec effet immédiat :

Madame Anaïs BOURNONVILLE

née le 16 mai 1996 à SAINT MICHEL (16),

de nationalité Française,

demeurant au 5 rue Le Chatelier, 75017 Paris,

en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée, conformément aux statuts de la Société.

Madame Anaïs BOURNONVILLE déclare par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la désignation du Président.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

* * *

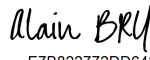
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associé Unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associé unique a convenu de signer électroniquement les présentes Décisions de l'Associé Unique par le biais du service www.docusign.com, l'Associé unique s'accorde pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes Décisions de l'Associé Unique par le service www.docusign.com.

Fait par signature électronique,

Le 12 août 2024,

SIGNATURE :

Signé par :

E7B822772DD6424...

Monsieur Alain BRY